

Savoir

Volume 13, numéro 4
Juin 2008

SPÉCIAL COLLOQUE

Partenariat des plus fructueux



Mobiliser pour mieux
communiquer!

Mesures
d'urgence

Chien renifleur
à l'école

La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

Le magazine *Savoir* est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Son tirage est de 6 000 exemplaires. Le contenu de cet exemplaire est également disponible sur le site Internet de la FCSQ à l'adresse www.fcsq.qc.ca, section *Publications*.

Rédactrice en chef

Marie Blouin
mblouin@fcsq.qc.ca

Correctrices d'épreuves

Nathalie Masse
Denise Ouellet

Équipe rédactionnelle

Marie Blouin, Véronique Brouillette, André Caron, Marie-Claude Côté, François Demers, Jean Dumas, Marie-France Gaumont, Alain Guimont, Michel Perron, Denis Pouliot, Paul Prévost, Louise Tremblay

Mise en pages

Propage

Distribution

Secteur de l'imprimerie de la FCSQ
Marc-André Morissette

N.D.L.R. : Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La reproduction du présent document, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en mentionner la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

La Fédération des commissions scolaires du Québec

1001, avenue Bégon
Case postale 10490
Succursale Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C7

Téléphone : 418 651-3220
Télécopieur : 418 651-2574
Courriel : info@fcsq.qc.ca
Site Internet : www.fcsq.qc.ca

Document : 6675
Dossier : 1-605-03

Dépôt légal : 2^e trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

Sommaire

Volume 13, numéro 4
Juin 2008

Projet de loi n° 88 Une étape importante dans le renouvellement de la démocratie scolaire	3
SPÉCIAL COLLOQUE UN GRAND COUP DE CŒUR POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE!	
Les commissions scolaires, des acteurs importants!	4
Bibliothèques scolaires et bibliothèques publiques Deux maillons essentiels pour former des lecteurs pour la vie	5
Ce qui compte vraiment se trouve toujours à l'intérieur de l'emballage...	6
Persévérance et réussite scolaires Un regard territorial pour soutenir l'action des instances régionales	8
Le Réseau québécois des Écoles associées de l'UNESCO, un réseau ouvert sur le monde!	10
Étude de la FCSQ Profil des commissaires élus; des gens de passion dont nous pouvons être fiers	12
L'éducation... Ailleurs dans le monde	13
Mobiliser pour mieux communiquer!	14
La fouille en milieu scolaire Du policier au chien renifleur	16
Mise en place de mesures d'urgence en milieu scolaire	18
Un souci constant pour les commissions scolaires Améliorer la sécurité des circuits de transport scolaire	20
Nouvelles des commissions scolaires En bref...	22

Sur la page couverture, le maire de Québec, M. Régis Labeaume, reçoit du président de la FCSQ, M. André Caron, le triptyque réalisé par des élèves de la Commission scolaire des Découvreurs. Il a été remis au maire pour souligner le 400^e anniversaire de la ville de Québec à la clôture du colloque qui a eu lieu le 6 juin au Centre des congrès de Québec. (Photo : François Nadeau)

ÉDITION SPÉCIALE À LA RENTRÉE
Prix d'excellence de la FCSQ 2007-2008

Une étape importante dans le renouvellement de la démocratie scolaire

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a présenté à l'Assemblée nationale, le 13 mai dernier, le projet de loi n° 88 intitulé Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires. Ce projet de loi traduit les orientations gouvernementales en ce qui a trait à la démocratie et à la gouvernance des commissions scolaires.

La Fédération a apporté une contribution importante aux travaux de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale en faisant part, le 27 mai dernier, de ses réactions concernant le projet de loi n° 88. La démocratie et la gouvernance des commissions scolaires préoccupent au plus haut point la Fédération ainsi que ses membres.

Les assises de la position de la Fédération

Certains principes fondamentaux se dégagent des différents travaux réalisés par la Fédération. Le premier de ces principes est la nécessité de conserver la commission scolaire comme instance de gouvernance vouée exclusivement à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire au Québec. Seule une telle instance peut garantir partout au Québec une accessibilité complète à tous les services éducatifs.

Le deuxième principe repose sur la représentation de la population par des commissaires élus au suffrage universel pour présider aux destinées de la commission scolaire. Ces représentants élus doivent avoir tous les pouvoirs nécessaires pour assumer avec efficacité et efficience leurs responsabilités.

Le troisième principe réfère à l'harmonie et à la complémentarité qui doivent exister entre la commission scolaire et ses composantes que constituent les écoles et les centres de formation professionnelle ainsi que les centres d'éducation des adultes. Cette harmonie et cette complémentarité ne pourront être garanties que si la commission scolaire se voit attribuer, dans la loi, une mission qui soit respectueuse des responsabilités de chacune des entités.

Enfin, le quatrième principe est le respect de l'autonomie des commissions scolaires comme instances de gouvernance décentralisées. Ce respect doit se traduire, d'une part, dans les relations réciproques que doivent entretenir les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et, d'autre part, par l'amélioration des mécanismes de reddition de comptes non seulement aux instances gouvernementales, mais aussi aux parents et à l'ensemble de la communauté.

Un rôle politique accru

De façon générale, la Fédération a accueilli favorablement le projet de loi n° 88. La FCSQ estime que le projet de loi peut avoir un effet positif sur la démocratie scolaire. Parmi les points que la Fédération juge les plus intéressants dans le projet de loi, soulignons l'introduction, dans la Loi sur l'instruction publique, d'une mission de la commission scolaire comme je le mentionnais précédemment.

De plus, la FCSQ est d'avis que le projet de loi n° 88 présente une avancée significative quant au rôle et aux fonctions que le président de la commission scolaire sera appelé à assumer. Il se dégage une volonté du gouvernement d'attribuer au président de la commission scolaire un véritable rôle politique en plus de lui attribuer des fonctions précises. Il en sera de même pour le rôle du commissaire.

Par ailleurs, la Fédération est satisfaite des dispositions du projet de loi qui édictent que le plan de réussite des écoles devra dorénavant tenir compte du plan stratégique de la commission scolaire.

Malgré les éléments positifs du projet de loi n° 88, certaines dispositions soulèvent, au moment d'écrire ces lignes, des questionnements importants dont nous avons fait part en commission parlementaire. Ainsi, la Fédération a recommandé que toutes les dispositions concernant le nombre de commissaires élus au suffrage universel, le nombre de circonscriptions électorales et les modalités de l'élection soient reportées à l'automne lors du dépôt d'un projet de loi sur les élections scolaires.

Par ailleurs, la Fédération s'est opposée fermement à l'ajout de deux membres cooptés au conseil des commissaires et a recommandé de supprimer ce concept dans le projet de loi. L'exercice de la démocratie ne passe-t-il pas par une élection au suffrage universel? Je ne crois pas que l'ajout de personnes cooptées puisse faire en sorte d'améliorer la démocratie scolaire. Dans les conseils municipaux, dans les MRC et même à l'Assemblée nationale, l'ajout de membres cooptés serait totalement incompatible avec des élus au suffrage universel. Alors, pourquoi un tel ajout serait-il plus compatible dans le cas du conseil des commissaires?

Oui à la reddition de comptes, non à sa bureaucratisation

Dans un autre ordre d'idées, la Fédération convient que la gouvernance implique nécessairement que la commission scolaire effectue une reddition de comptes efficace et transparente. Toutefois, tant en ce qui concerne le plan stratégique, la convention de partenariat que la déclaration de services prévus au projet de loi, la FCSQ a indiqué qu'elle ne croit pas qu'une intervention directe dans la gestion des commissions scolaires soit justifiée puisqu'une telle approche risque d'avoir pour effet de déresponsabiliser ces dernières et d'accroître la bureaucratisation du processus de reddition de comptes.

Somme toute, la valorisation de la démocratie scolaire passe par une plus grande marge de manœuvre des commissions scolaires et non par une plus grande centralisation. La prochaine étape sera le dépôt d'un projet de loi sur les élections scolaires à l'automne, que nous suivrons de près.

D'ici là, je vous souhaite de très bonnes vacances bien méritées.



André Caron
Président



Les commissions scolaires, des acteurs importants!

Les commissions scolaires sont des acteurs importants dans leur communauté. Si on ne peut parler de développement local sans pointer les entreprises, les municipalités et les agences de développement, il ne faut pas négliger les écoles et les commissions scolaires. Dans plusieurs études de cas que nous avons effectuées, que ce soit dans les milieux ruraux ou les milieux plus urbains, ces écoles et commissions scolaires ont souvent partagé avec bonheur le leadership communautaire.

Les commissions scolaires sont des acteurs significatifs dans leur collectivité. On reconnaît bien leur rôle de formateur aussi bien au niveau de la formation initiale que de la formation continue ou professionnelle. Juste pour cette raison, cette participation serait stratégique pour le développement d'une collectivité. Mais les commissions scolaires sont aussi des employeurs qui offrent des emplois en quantité et en qualité, et qui embauchent de nombreux citoyens souvent très actifs dans la communauté. Ce sont aussi des acheteurs importants, des propriétaires d'équipements utiles à toute la communauté et des réservoirs d'expertises significatives.

Ce poids leur permet de se positionner avantageusement parmi les acteurs de leur collectivité. Il leur permet de se donner une vision communautaire, de préciser le rôle qu'elles veulent jouer, d'influencer toute une variété d'acteurs locaux, de susciter des partenariats et d'assumer un certain leadership local et régional.

Toutefois, pour y arriver, il faut se rappeler que le réseautage et le partenariat sont des relations réciproques autour de certains intérêts communs. Ils sont axés sur la coopération. Les collaborations et les alliances entre le milieu scolaire et le milieu socioéconomique ne peuvent s'improviser au gré des événements. Elles nécessitent donc une stratégie. Ce n'est pas automatique.

Développer un réseau d'influence

Sur la base de cette réflexion, la commission scolaire devrait donc s'appliquer à déployer ses antennes afin d'être en mesure de capter l'information qui émerge du niveau local et de jouer un rôle dans le développement de sa collectivité. Une telle stratégie implique la présence de représentants de la commission scolaire aux différents organismes et aux tables locales et régionales.

Coordonner le geste et la pensée

Le choix des lieux et activités de réseautage n'est pas neutre. Il doit s'inscrire dans la vision stratégique de la commission scolaire. Ce qui veut dire que chaque représentant aura des objectifs organisationnels clairs et un mandat à remplir.

S'attarder au profil de ses représentants

L'énergie que consacre une organisation à son développement se verra sapée si elle n'est pas en mesure de se faire représenter efficacement. Ceci implique que la culture des représentants réponde aux normes, aux mœurs, aux habitudes et aux façons de faire des réseaux au sein desquels on veut les impliquer. D'un autre côté, les représentants doivent disposer des compétences relatives à la réalisation de la tâche ou du mandat qu'ils sollicitent auprès du réseau.

À ces caractéristiques, nous devons ajouter que l'attitude de ces représentants devrait les amener à prendre des risques. Ils devraient posséder une mentalité de complice actif.

Échanger

La force d'un réseau est proportionnelle à l'intérêt que les organisations ont à coopérer. La mise en disponibilité de ressources utiles au développement local constitue une attente légitime des partenaires locaux face à la commission scolaire. Il est cependant utile de se demander si cette dernière dispose des ressources nécessaires pour participer à ce troc. L'appui de certains membres d'un réseau peut nécessiter un retour d'ascenseur consistant.

Les commissions scolaires, coincées entre leurs ressources limitées et les énormes défis qu'elles doivent relever, constituent des organisations qui peuvent retirer énormément du réseautage local.

Concentrer ses énergies

Les énergies sont restreintes; il est donc important de les concentrer afin d'atteindre une meilleure efficacité dans les interventions. D'éviter, par exemple, les chevauchements en participant à des tables ou des organismes qui ont les mêmes objectifs ou les mêmes clientèles. Il faut chercher à minimiser sa présence au sein de réseaux où l'information est redondante.

Somme toute, les commissions scolaires, coincées entre leurs ressources limitées et les énormes défis qu'elles doivent relever, constituent des organisations qui peuvent retirer énormément du réseautage local. Toutefois, cela demande l'adoption de nouvelles pratiques et appelle à certains changements de mentalité de la part de leurs dirigeants et de leurs membres. Ainsi, à une direction engagée, il faut savoir ajouter des champions, des porteurs de dossiers autant à la commission scolaire que dans les établissements. De plus, il faut se donner un cadre de référence capable de baliser les choix et d'alimenter une réflexion stratégique porteuse d'actions convergentes. Enfin, comme le déploiement et le maintien d'alliances fructueuses nécessitent beaucoup d'énergie, la commission scolaire devrait s'appliquer à déployer ses antennes judicieusement et avec une certaine parcimonie.

Cet article est une synthèse de la conférence offerte au colloque de la FCSQ le 6 juin 2008.



Paul Prévost
Directeur scientifique
au Centre francophone
d'informatisation
des organisations
(CEFRIO)

BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Deux maillons essentiels pour former des lecteurs pour la vie

C'est dimanche... Un peu tris-tounet à l'extérieur. Vous cherchez de la lumière. Le hasard vous mène à la bibliothèque de votre territoire... Et en vous promenant entre les meubles, vous voyez ce vieil homme, installé confortablement avec sa revue. Et un peu plus loin cette jeune femme le sourire aux lèvres, tournant les pages de son roman. En descendant un large escalier, vous apercevez ces frimousses, à genoux sur des tabourets, imperméables à tout autre bruit que celui des batraciens qui meublent leur album documentaire... Vous comprenez alors que la lumière est là... Le vieil homme et la jeune femme de l'étage, c'est là qu'ils ont commencé... Peut-être dans ce coin de lecture pour les jeunes, peut-être près de leurs parents dans le salon de la maison, peut-être dans la bibliothèque de leur école, mais toujours dans un contact avec des livres diversifiés, qui rejoignent leurs intérêts.

Tous ceux qui travaillent à établir des liens entre les ressources documentaires et les lecteurs ont compris que le plaisir et l'habitude de lire se développent en très bas âge si l'on veut qu'ils s'implantent pour la vie. Pour les autorités scolaires, il est apparu dans les recherches que la réussite scolaire est associée très étroitement au développement des habiletés en lecture. La motivation à lire est très liée au fait de vivre des expériences de lecture agréables et qui répondent vraiment au désir et aux besoins des jeunes. Les lieux de lecture vivants, la variété des ressources disponibles et les moments les plus diversifiés de lecture sont apparus comme des éléments qui influent directement sur le comportement en lecture.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a alors mis en place en 2005 un Plan d'action triennal sur la lecture à l'école. La ministre vient de le renouveler pour une période de trois ans. Par ce plan, les écoles reçoivent des allocations importantes pour procurer aux jeunes, dans le cadre de la bibliothèque scolaire, des ressources nombreuses, diversifiées et de qualité ainsi que des moyens pour améliorer l'accès pédagogique et culturel à ces ressources.

Lors du renouvellement de ce plan, la ministre a annoncé l'embauche de bibliothécaires scolaires qui pourront soutenir le réseau scolaire dans le cadre du programme de formation. Comme l'objectif de tous est de développer un lectorat pour la vie, la complémentarité avec les ressources et les services de la bibliothèque publique fera partie des préoccupations de ce personnel.

Un des axes très importants du Plan d'action sur la lecture à l'école est de favoriser l'action et l'engagement des adultes et des jeunes, de façon à faire vivre à ces derniers des expériences de lecture significatives qui marqueront leur futur comportement de lecteur. Pour ce faire, une mesure fonctionne depuis trois ans : la remise de prix de reconnaissance à des regroupements de jeunes ou d'éducateurs qui vivent dans leur école ou leur communauté des projets novateurs de promotion du livre et de la lecture. Avec l'année qui se termine, près de 500 projets auront été soumis par l'ensemble des établissements primaires, secondaires et de formation des adultes du réseau scolaire.

Un résumé d'un grand nombre de ces projets est déposé dans un florilège sur le site Internet du MELS à l'adresse <http://www.mels.gouv.qc.ca/lecture>. Des efforts seront de plus en plus consentis pour faire de ce florilège le reflet d'une continuelle concertation entre la famille, l'école et la communauté.

Pour sa part, l'ensemble des bibliothèques publiques s'inscrivent directement dans le cadre des mêmes orientations, en mettant en place des projets visant le partenariat scolaire-municipal. Les bibliothèques publiques du Québec, le réseau BIBLIO et Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont récemment uni leurs efforts pour inviter toutes les écoles du Québec à inclure la carte de bibliothèque publique sur la liste du matériel scolaire exigé des élèves.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, de nombreuses expériences de concertation et de complémentarité entre les bibliothèques scolaires et les bibliothèques publiques ont été mises en place. Des groupes scolaires du primaire et du secondaire sont régulièrement invités à la bibliothèque publique de leur territoire pour y

découvrir les ressources et vivre des expériences particulières de lecture : rencontres d'auteurs, information sur les outils de recherche, présentation de collections et activités d'animation du livre, soutien direct pour les travaux de recherche scolaires, autant de services que les professionnels des bibliothèques publiques mettent à la disposition des écoles.

Certains programmes scolaires telle l'aide aux devoirs, qui se réalisent après l'école, ou l'accueil particulier de jeunes qui vivent des projets d'engagement communautaire, reçoivent un soutien important des bibliothèques publiques. Certaines d'entre elles se rendent même dans les écoles pour appuyer les ressources scolaires dans l'animation des livres. De plus, durant la période estivale, les bibliothèques publiques alimentent beaucoup les jeunes lecteurs par la mise en place de divers projets d'animation thématique, entre autres dans le cadre de clubs de lecture.

En complémentarité avec les ressources particulières et les activités offertes par la bibliothèque de leur école, les jeunes doivent découvrir la bibliothèque publique comme un espace culturel, un lieu de découverte du plaisir de lire, un lieu d'accès universel à l'information, et ceci dans l'optique d'une utilisation de ces ressources pour toute leur vie. Le grand souhait des responsables serait que dans le cadre d'une visite à la bibliothèque publique, les enseignantes et enseignants viennent découvrir la panoplie d'activités de formation qu'il est possible de réaliser en partenariat avec la bibliothèque publique de leur territoire.

Que l'on parle du Plan d'action sur la lecture à l'école du MELS ou que l'on parle des nombreux services, ressources et projets que les bibliothèques publiques mettent à la disposition des jeunes et des écoles, on constate que si les structures consacrées à créer des liens essentiels entre les livres et les lecteurs coordonnent leurs efforts, les jeunes en seront les premiers gagnants en assurant d'une part leur réussite scolaire, et en même temps leur réussite intégrale comme êtres humains et citoyens responsables.



Suzanne Payette
Présidente de
l'association
Les bibliothèques
publiques du Québec



Michel Clément
Équipe de coordination
du Plan d'action sur la
lecture à l'école,
ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport
michel.clement@
mels.gouv.qc.ca

Savoir

Ce qui compte vraiment se trouve toujours à l'intérieur de l'emballage...

En 2002, pendant que nous cherchions des stratégies inédites de communication afin d'attirer l'attention sur les écoles publiques du Québec, l'idée nous est venue de travailler les écoles de l'intérieur. Forts de nos expériences dans le milieu scolaire, nous savions que le sentiment d'appartenance est souvent à développer, que le niveau de responsabilité quant à la promotion des écoles est variable d'un employé à l'autre et que le degré de mobilisation autour des grandes orientations des établissements ou des commissions scolaires est souvent fragile. La communication organisationnelle nous a alors semblé la route à emprunter pour défier les règles de la visibilité de l'éducation.

Nos multiples expériences de travail en relations publiques, en commandes, en relations de presse et en gestion d'événements nous avaient déjà prouvé qu'il vaut mieux travailler en collaboration avec nos clients et leurs partenaires afin d'assurer un transfert des stratégies de communication dans le vécu des organisations et ainsi amplifier leur impact. En agissant ainsi, nous avons déjà à cœur la mobilisation, l'engagement et le développement des compétences des personnes. Notre approche originale de communication participative pour le milieu scolaire est née de cet élan stratégique de mobilisation par les communications.

« La communication pour le développement est au cœur même de ce défi : elle représente le processus par lequel les gens deviennent les principaux acteurs de leur propre développement. Grâce à la communication, les populations cessent d'être des bénéficiaires d'interventions de développement qui leur sont extérieures pour prendre en main leur développement. » (Bessette, 1996)

Lorsqu'en 2005, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) nous a confié le mandat d'identifier les motifs qui poussent les ayants droit en milieu minoritaire à s'inscrire ou non à l'école de langue française, nous avons plongé allègrement dans cette nouvelle aventure.

Quelques constats tirés de l'étude de marché réalisée dans le cadre de ce mandat

- L'école de langue française en milieu minoritaire n'arrive pas à attirer et à intéresser 40% de son marché potentiel cible.
- La cible visée par les écoles francophones du pays est d'accroître de 5 % annuellement pour les cinq prochaines années le nombre d'inscriptions dans les écoles de langue française. Une telle croissance doit faire passer les inscriptions de 146 169 en 2005 à 195 654 en 2010, soit une moyenne annuelle de 9 897 nouvelles inscriptions.
- Plusieurs facteurs techniques influencent les parents à inscrire ou non leurs enfants à l'école de langue française :
 - la distance entre la résidence et l'école française;
 - le temps de transport en autobus scolaire;
 - la disponibilité de services spécialisés;
 - la qualité de l'enseignement de l'anglais;
 - le taux de réussite des élèves;
 - la disponibilité du matériel le plus à jour;
 - la disponibilité de locaux spécialisés;
 - le fait de pouvoir poursuivre à un cycle supérieur;
 - la présence de services intégrés pour la petite enfance.

Les recommandations marketing issues de cette analyse des motivations ont ouvert la voie à une vaste opération d'accompagnements personnalisés des conseils, commissions et divisions scolaires francophones

du pays. Le but de ces accompagnements est d'outiller, de former et de guider de manière particulière chaque conseil scolaire afin qu'un travail à la base soit effectué dans l'intention de relier chacun de ces milieux à un effort national de valorisation et de promotion de l'éducation en français. Trois enjeux majeurs ont été clairement identifiés : recruter une plus grande clientèle d'ayants droit, maintenir le nombre d'élèves inscrits et valoriser l'école de langue française.

Ainsi, directions générales, conseillers et commissaires, directions d'établissement, enseignants, parents et membres de la communauté socioéconomique ont été mis à profit dans cet exercice de collaboration qui aura permis de rejoindre 27 des 31 conseils scolaires francophones hors Québec.

« Donner du pouvoir aux gens, répondre aux besoins des personnes dans l'organisation, libérer leur intelligence et leur énergie sont autant de valeurs qui passent par un changement significatif du management et des managers. L'engagement clair et significatif du leader dans son propre changement constitue la clé du départ. » (Forest, 1992)

Comme la communication interne demande une constante réinvention, trois points d'ancrage servent de guides pendant les accompagnements et permettent aux directions générales qui désirent soutenir l'élan provoqué par cette activité de mobilisation de canaliser l'expression de leur leadership : donner un sens à ses actions, exercer un pouvoir et être valorisé. L'accompagnement devient donc le canal idéal pour faire converger les idées, les réflexions, les perceptions et l'enthousiasme vers la réalisation et la mise en œuvre d'un plan stratégique de communication propre à chacun des milieux mais lié par ses grandes orientations.



Marie-France Gaumont
pour l'équipe SIMBAL
Stratégies intégrées
de mobilisation
par les communications
mfgaumont@simbal.ca

Exemples de réussite liée à l'émergence de stratégies de communication interne

- Prise de conscience et réflexions quant au rôle d'ambassadeur des présidences, des commissaires, des directions générales, du personnel, des élèves et des parents.
- Accroissement du degré de connaissance des besoins de la clientèle actuelle et du degré de satisfaction pour adapter les pratiques en conséquence.
- Instauration graduelle d'une culture de la réussite à l'interne.
- Accroissement du degré de connaissance et de reconnaissance des écoles dans les communautés et auprès du grand public.
- Développement d'une offre en tenant compte des besoins de la clientèle à venir.
- Développement d'un sentiment d'appartenance des employés.
- Formulation d'un message de communication commun et rassembleur.
- Prise de conscience de l'importance d'avoir une présence accrue au sein de comités et de regroupements communautaires.

Ces nombreux efforts de mobilisation par la communication interne sont pavés de grands succès. Les milieux touchés par ces interventions se transforment véritablement et nous permettent enfin de rattacher leurs efforts à même leur conseil, dans leur

communauté, entre eux et à travers le pays. Les commissions scolaires du Québec peuvent sans doute tirer profit des résultats de cette démarche afin de donner un nouveau souffle à la promotion de l'école publique. Au fait : ce qui compte vraiment se trouve toujours à l'intérieur de l'emballage!

BESSETTE, Guy. *La communication participative pour le développement – La communication pour le développement en Afrique de l'Ouest et du Centre : vers un agenda d'intervention et de recherche*, Ottawa, CRDI, 1996.

FOREST, Martin. *Mobiliser son équipe – Guide de management*, Montréal, Éditions CFC, 2002.

UNE ŒUVRE IMPRESSIONNANTE !

LANGLOIS
KRONSTRÖM
DESJARDINS

S.E.N.C.R.L., AVOCATS



Pour souligner le 400^e de Québec, pendant le colloque tenu par la FCSQ, une œuvre artistique, un triptyque, a été réalisée par des élèves de l'école De Rochebelle, de la Commission scolaire des Découvreurs : Alix Denoncourt, Audrey Borduas Tremblay, Zineb Bahdine, Mélanie Genest, Anne D'amours McDonald et Julie Gagnon. Ces élèves étaient accompagnés par les enseignantes Valérie Deneault, Marie-Pier Poirier et Catherine Perreault. La Fédération félicite toutes les personnes qui ont travaillé à ce beau projet et remercie également la directrice de l'établissement, M^{me} Lise St-Onge. Sur la photo, M. Yann Bernard, avocat au cabinet Langlois Kronström Desjardins, un partenaire de longue date et très impliqué dans le milieu de l'éducation.

PERSÉVÉRANCE ET RÉUSSITE SCOLAIRES

Un regard territorial pour soutenir l'action des instances régionales

Le présent article poursuit une double visée. Dans un premier temps, il met en perspective les disparités régionales et locales qui caractérisent la persévérance scolaire à l'école secondaire dans l'ensemble des régions du Québec. Dans le contexte où l'État québécois s'est donné des objectifs visant la diplomation du plus grand nombre de jeunes avant l'âge de 20 ans, il est pertinent de scruter en profondeur les logiques géographiques et sociales de l'accès au diplôme qualifiant pour la formation supérieure, et ce, à diverses échelles: régions administratives, municipalités régionales de comté et municipalités.

La seconde partie est consacrée à l'exposé des modalités mises en place à l'échelle des régions du Québec pour favoriser, voire accentuer, la concertation et la mobilisation des forces vives des différents milieux en matière de persévérance scolaire et de lutte au décrochage. Nous analysons comment différents plans d'action ont vu le jour en fonction de leurs réalités respectives et en quoi ils se veulent un complément aux efforts remarquables déjà déployés à l'échelle des commissions scolaires, des écoles et des communautés locales. Les commissions scolaires ont des rôles différenciés à jouer selon les réalités des différentes régions du Québec. Elles peuvent contribuer à des ententes spécifiques sur le plan financier, soutenir les plans d'action ou encore être partenaires de projets locaux.

1. Un regard socio-géographique sur des inégalités régionales des parcours scolaires

Afin de mieux appréhender les inégalités régionales et locales en matière de scolarisation, nous avons exploité les données pour mettre en place un site interactif d'indicateurs spatialisés (<http://cartodiplome.mels.gouv.qc.ca>). Un diagnostic de l'abandon scolaire et de la diplomation² au Québec y est dressé à l'échelle des 17 régions administratives et de quelque 1 100 municipalités.

Les filles systématiquement en avance et certaines régions se démarquent

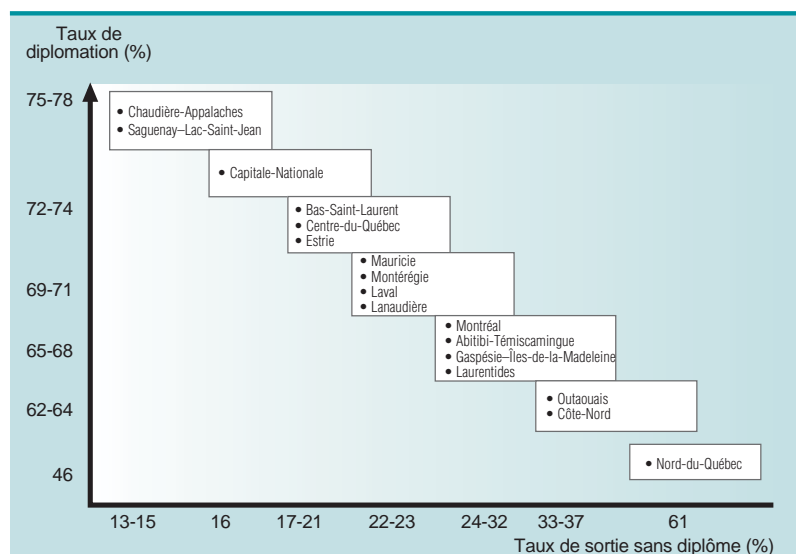
Le site d'indicateurs spatialisés permet la cartographie de l'abandon scolaire et de la diplomation. Il révèle que les inégalités de scolarisation persistent au Québec, selon le genre, le réseau public ou privé, le type de programme et le milieu d'origine. En matière de persévérance scolaire, on constate d'une part des oppositions criantes à l'échelle des 17 régions du Québec (figure 1) et, d'autre part, des clivages sociogéographiques dans chacune des régions. On doit souligner également l'avance systématique des filles dans presque toutes les municipalités (95 %). Une corrélation assez forte est aussi établie entre le faible taux de diplomation au secondaire des jeunes et la faible scolarisation de la population adulte (Perron, Auclair, Veillette et Hébert, 2005), confirmant l'influence de la communauté d'appartenance sur la scolarisation des élèves.

Les régions centrales du Québec (fortement francophones), soit de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, d'une part, et de l'ouest de Montréal (fortement anglophone), d'autre part, enregistrent un net avantage sur les autres. On est

également frappé par le nombre élevé de municipalités où la diplomation est faible chez les garçons dans plusieurs régions éloignées: Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue. Notons aussi que trois régions, en l'occurrence l'Outaouais, l'Estrie et les Laurentides, qui ne sont pas très éloignées des grands centres, affichent tout de même de faibles taux de diplomation, particulièrement chez les garçons.

L'ensemble de la région métropolitaine de Montréal, où vit un Québécois sur deux, présente un bilan plutôt défavorable pour les deux indicateurs de persévérance scolaire. Pour les cohortes inscrites en 1^{re} secondaire de 1992 à 1996, elle se classe parmi les régions ayant un plus faible taux de diplomation que l'ensemble du Québec après sept ans, et ce, aussi bien chez les garçons (60,9 % comparativement à 63,3 %) que chez les filles (72,1 % comparativement à 77,5 %). Sur l'île de Montréal particulièrement, nous observons un net clivage entre l'est (davantage francophone et allophone) et l'ouest (davantage anglophone). Le poids des quartiers défavorisés contribue pour beaucoup, selon nous, au positionnement moins avantageux de la région montréalaise en matière de persévérance scolaire.

Les inégalités de scolarisation dans les régions du Québec à l'école secondaire³



Michel Perron
Chercheur associé
Groupe ÉCOBES,
Cégep de Jonquière,
chercheur invité,
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal,
chercheur régulier,
GEIRSO, UQAM

Marie-Claude Côté
Coordonnatrice du
CRÉPAS¹

2. Un réseau en action : les instances de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative

Au regard des données citées précédemment, force est d'admettre que les régions ne sont pas égales entre elles : elles vivent des réalités fort différentes qui nécessitent des interventions et des approches adaptées. Face au problème social de l'abandon scolaire, il faut impérativement éviter le piège des solutions et des façons de faire unilatérales. C'est dans cette perspective qu'œuvrent les 13 instances de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative.

Une problématique qui n'est pas la seule responsabilité du jeune et de l'école

L'abandon scolaire touche essentiellement les jeunes mais leur scolarisation interpelle tout le monde. Il s'agit d'un phénomène multifactoriel et complexe dont on connaît maintenant davantage les facteurs associés. Puisqu'il a de nombreuses conséquences autant pour les jeunes que pour les collectivités, il importe de considérer l'abandon scolaire comme un problème social, c'est-à-dire qui concerne la société dans son ensemble. Plusieurs régions ont compris l'importance de favoriser une prise en charge collective autant du problème que des solutions et d'agir dans une perspective de prévention. De plus en plus de partenaires au Québec soutiennent cette vision. En effet, avec l'appui du réseau des commissions scolaires, depuis une douzaine d'années, on constate que la persévérance scolaire s'enracine dans les priorités régionales. Des démarches de concertation et de mobilisation, interordres et intersectorielles, ont été entreprises dans 13 régions du Québec, donnant naissance à des instances régionales de concertation pour la persévérance scolaire et la réussite éducative.

Les différentes instances régionales de concertation sont nées d'une volonté commune de nombre d'acteurs ayant à cœur la réussite des

jeunes. Elles sont mandatées pour soutenir le développement d'initiatives, à l'échelle régionale, s'appuyant sur la mobilisation des forces vives des milieux autour de plans d'action qui visent l'amélioration de la persévérance scolaire et, plus globalement, la valorisation de l'éducation. Les démarches régionales expérimentées ainsi que l'implantation de stratégies concertées, cohérentes et appuyées par la recherche-action ont permis d'identifier les conditions nécessaires à l'obtention de résultats significatifs.

Des réalités différentes mais une convergence dans l'action

Les instances régionales ont des origines et des points d'ancrage qui varient selon les régions et selon le contexte. Cependant, toutes s'inscrivent en complément des efforts soutenus déjà déployés à l'échelle des commissions scolaires, des écoles et des communautés locales. Elles œuvrent principalement à : la sensibilisation des acteurs par une prise de conscience des enjeux et des impacts du décrochage scolaire sur la vie des jeunes ainsi que sur la vitalité socio-économique des régions; la mobilisation de centaines d'acteurs provenant des milieux de l'éducation et de la santé, des mondes municipal et communautaire et du secteur des affaires autour de plans d'action structurants; et la mise en place d'actions collectives et multisectorielles.

Des partenariats interordres et intersectoriels sont créés et mènent à des solutions innovantes, complémentaires aux efforts menés par les milieux de proximité tout en favorisant une harmonisation des interventions. L'action s'exerce sur plusieurs facteurs associés au phénomène de l'abandon scolaire et, de façon particulière, en faveur des jeunes les plus à risque. Mettant à profit l'expertise diversifiée de nombreux intervenants, la synergie qui découle de ces partenariats a des impacts significatifs sur les différentes dimensions de la problématique du décrochage scolaire. De plus, parce qu'elles se fondent sur des données probantes et sur des constats de recherche, les actions régionales sont rigoureuses et elles génèrent des consensus quant

aux moyens déployés et aux résultats obtenus.

Au-delà des plans d'action régionaux, des liens interrégionaux sont construits et entretenus. Depuis 2005, en favorisant le partage entre les acteurs régionaux et en travaillant sur des projets collectifs interrégionaux, les instances régionales souhaitent accroître et maintenir la persévérance scolaire à un haut niveau de priorité.

Se préoccuper de la persévérance scolaire et de la réussite éducative, c'est assurer une relève à la hauteur des ambitions et des défis que doivent relever le Québec et chacune de ses régions. Le travail soutenu des instances régionales de concertation et de leurs partenaires en témoigne : l'avenir des jeunes et leur diplomation sont maintenant bien ancrés dans les préoccupations des régions du Québec.

¹ *Le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) au Saguenay-Lac-Saint-Jean constitue la première instance de concertation sur la persévérance scolaire à avoir adopté la région comme ancrage de la mobilisation au Québec (Perron et al., 2007).*

² *Les taux de diplomation concernent cinq cohortes d'élèves inscrits en 1^{re} secondaire entre 1992 et 1996. Les taux de sortie sans diplôme sont calculés pour trois cohortes de 2001 à 2003.*

³ *Le taux de diplomation représente la proportion d'élèves des réseaux public et privé ayant obtenu un premier diplôme du secondaire après sept années. Le taux de sortie sans diplôme du secondaire s'applique aux élèves sortant du secondaire qui n'ont pas obtenu, une année donnée, un premier diplôme d'études secondaires et qui n'étaient pas réinscrits au Québec pour l'année suivante.*

PERRON, M., AUCLAIR, J., VEILLETTE, S. et G. HÉBERT. *Site interactif d'indicateurs spatialisés de persévérance scolaire et de réussite scolaire*, Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière, 2005.

PERRON, M., VEILLETTE, S. et M. COOK. *Le territoire comme ancrage de la mobilisation en matière de persévérance scolaire : les conditions et les effets d'un processus d'innovation sociale*, Colloque international sur les innovations sociales, CRISES, Montréal, 9 novembre 2007.

Le Réseau québécois des Écoles associées de l'UNESCO, un réseau ouvert sur le monde!

Pour l'UNESCO¹, l'éducation, la culture, la science et les communications sont des moyens au service d'un objectif plus ambitieux, celui de « construire la paix dans l'esprit des hommes ». La paix est comprise dans un sens plus large que l'absence de conflit et prend en considération les valeurs de solidarité, de tolérance, de démocratie, d'ouverture sur le monde et de développement durable.

Le Réseau du Système des Écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) est un réseau international créé il y a plus de 50 ans par des éducateurs et regroupe plus de 7 000 établissements scolaires dans les 193 États membres de l'UNESCO. Ce réseau vise à reconnaître l'engagement des établissements d'enseignement dans la promotion des idéaux de l'UNESCO, répartis en quatre grands thèmes : les problèmes mondiaux et le rôle du Système des Nations Unies, les droits de l'homme, la démocratie et la tolérance, l'apprentissage interculturel et l'éducation au développement durable.

La Commission canadienne pour l'UNESCO a mis en place un premier projet de Réseau des Écoles associées de l'UNESCO au Canada à l'automne 2001. Le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Yukon, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador en font partie.

Le Québec est entré dans le Réseau des Écoles associées de l'UNESCO en 2007, fruit de la collaboration entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), Éducation internationale (ÉI), la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des établissements privés (FEPP).

Un premier appel de candidatures a été lancé à l'ensemble des écoles primaires et secondaires du Québec au printemps 2007 et cinq écoles ont été sélectionnées pour la première année de fonctionnement. L'idée générale était de trouver des écoles qui font des projets exceptionnels et inspirants directement liés à un ou plusieurs des quatre grands thèmes

de l'UNESCO, des écoles qui donnent le goût à l'ensemble des acteurs de l'école (élèves, personnel, direction, parents) et à la communauté de s'engager pour un monde meilleur.

Les cinq écoles choisies pour former le tout premier Réseau québécois des Écoles associées de l'UNESCO ont surpassé les attentes du comité de sélection tant leurs projets sont uniques et diversifiés.

L'école Sainte-Germaine-Cousin, une école primaire d'un quartier défavorisé de Montréal, a conçu tout un programme d'éducation et d'intervention sur la violence exercée par les filles, notamment l'agression indirecte.

Le Pensionnat des Sacrés-Cœurs, une école primaire privée située à Saint-Bruno-de-Montarville, travaille sur le thème de *L'eau, l'or bleu du Québec* et profitera de son emplacement géographique pour aménager, notamment, un sentier d'interprétation sur l'eau sur le terrain de l'école.

L'école Notre-Dame-de-l'Assomption/La Francolière, une école primaire située en milieu rural dans la région de Montmagny, travaille le thème *La santé sous toutes ses cultures* en sensibilisant les élèves aux liens entre l'environnement et la santé à travers les exemples de la Biélorussie et du Sénégal.

Le collège Bourget, une école primaire et secondaire privée située à Rigaud, travaille les thèmes *La jeunesse du monde* et des droits des enfants. Il a prévu des activités adaptées à chaque niveau d'enseignement, comme des collectes de fonds pour des organismes de charité et des activités de sensibilisation dans l'école et dans la communauté.

L'école secondaire La Poudrière de Drummondville a, quant à elle, conçu un projet mobilisant les élèves de toutes les années des deux cycles d'études qui consiste à fabriquer des fours solaires fonctionnels à partir de matériaux récupérés (des affiches électorales). Ce sont les élèves de deuxième secondaire, aidés par un centre de formation professionnelle situé à proximité, qui fabriquent les fours. Des élèves de quatrième et cinquième secondaire apportent ensuite ces fours dans un village du

Guatemala et en font la démonstration. Ce projet sensibilise les élèves et la communauté à la fois aux énergies renouvelables, à la solidarité internationale et aux inégalités sociales.

Au terme de la première année de fonctionnement, on peut dire que les écoles membres du Réseau québécois des Écoles associées de l'UNESCO ont le vent dans les voiles. Dès l'annonce de leur adhésion au Réseau, les cinq écoles choisies ont bénéficié d'une attention médiatique assez importante, accordée surtout par les médias locaux et régionaux mais aussi au niveau national dans certains cas. L'école Sainte-Germaine-Cousin, par exemple, a été approchée par plusieurs journalistes pour parler de la prévention de la violence en milieu scolaire et de la cyberintimidation, des sujets brûlants d'actualité.

Les écoles ont aussi eu l'occasion d'échanger entre elles lors de la première rencontre des écoles du Réseau québécois qui s'est déroulée le 17 mars 2008. Le coordonnateur national des Écoles associées à la Commission canadienne de l'UNESCO était présent pour remettre une plaque de reconnaissance à chacune des écoles. Trois écoles ont aussi eu l'occasion de participer à la rencontre canadienne du Réseau des Écoles associées de l'UNESCO qui s'est tenue à Saskatoon en mai 2008. Ces écoles ont pu rencontrer des écoles des autres provinces canadiennes. Éventuellement, les écoles québécoises pourront aussi se mettre en lien avec des Écoles associées de l'UNESCO d'autres pays.

Un deuxième appel de candidatures a été lancé en mars 2008. Trois nouvelles écoles intégreront le Réseau pour l'année 2008-2009. Si l'expérience s'avère aussi positive que pour la première année, un troisième appel de candidatures pour l'année 2009-2010 risque d'être lancé. Avis aux intéressés!

Pour plus d'information : www.education-internationale.com/fr/detail_prog.asp?num=6

¹ L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est née le 16 novembre 1945 et compte aujourd'hui 193 États membres.

Véronique Brouillette
Secrétariat du Réseau québécois des Écoles associées de l'UNESCO, brouillette.veronique@csq.qc.net

Le réseau scolaire au cœur de notre mission

La **Société GRICS** a été créée par les commissions scolaires afin de répondre à leurs besoins spécifiques en matière de technologies.

Toutes les solutions que **VOTRE Société** propose sont adaptées aux besoins éducationnels, car elles ont été réalisées en collaboration et en partenariat avec des intervenants du réseau de l'éducation.

VOTRE Société offre, sous un même toit, des produits et des services pour vous épauler dans votre mission :

la réussite scolaire des élèves.



**Passionnée et de tout
cœur avec vous depuis
plus de 25 ans**



Technologies au service
de l'éducation

info@grics.qc.ca
www.grics.qc.ca
514 251-3730

Profil des commissaires élus; des gens de passion dont nous pouvons être fiers

Une étude réalisée par la Fédération des commissions scolaires après les dernières élections scolaires présente le portrait des commissaires élus, des personnes qui se dévouent sans compter pour offrir une éducation de qualité et qui possèdent une riche expérience dont le réseau public d'éducation peut être fier et tirer un grand profit. La Fédération a dévoilé les principaux résultats de cette étude intitulée *Profil des commissaires élus lors des élections de novembre 2007*, qui détruisent bien des préjugés entourant les personnes qui forment les différents conseils des commissaires partout au Québec.

Une forte majorité d'entre eux ont déjà œuvré au sein d'organismes où siègent des parents tels que le conseil d'établissement (65 %) et le comité de parents.

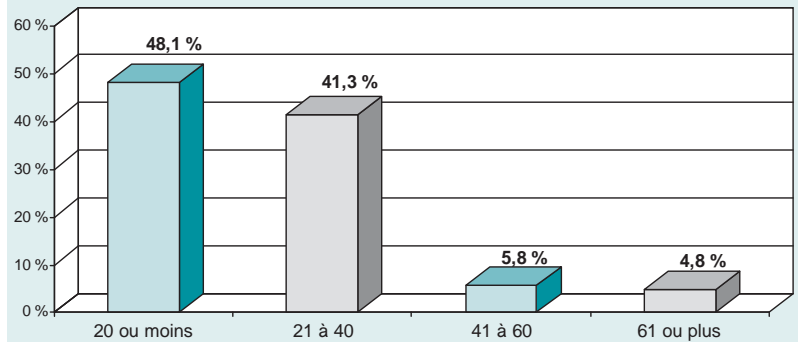
Un cas unique

Sur le plan de la démocratie, la parité entre hommes et femmes qui occupent les postes de commissaires constitue un cas unique au Québec. Pour l'ensemble du Québec, la répartition selon le sexe s'établit ainsi: 49,7 % de femmes et 50,3 % d'hommes. Pour les postes à la présidence, 46,7 % sont occupés par des femmes. La majorité des commissaires ont entre 40 et 54 ans et consacrent mensuellement plus de 21 heures à leur fonction (51,9 %), un bon nombre y consacrant même 40 heures et plus (*tableau 1*).

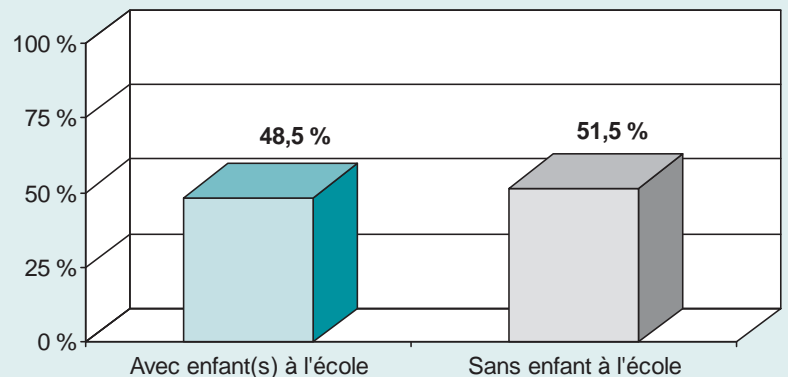
Une forte majorité ont déjà œuvré au sein d'organismes où siègent des parents tels que le conseil d'établissement (65 %) et le comité de parents. Sur le plan professionnel, la majorité (77 %) des commissaires élus ont complété des études postsecondaires et près de la moitié occupent un emploi d'encadrement ou de niveau professionnel, alors que 25 % déclarent être au foyer ou à la retraite. Ces personnes ont des enfants qui fréquentent l'école dans la moitié des cas (*tableaux 2 et 3*).

1 Nombre d'heures par mois vouées à la fonction de commissaire

Le pourcentage de commissaires élus qui consacrent mensuellement 21 heures ou plus à leur fonction s'établit à 51,9 %.

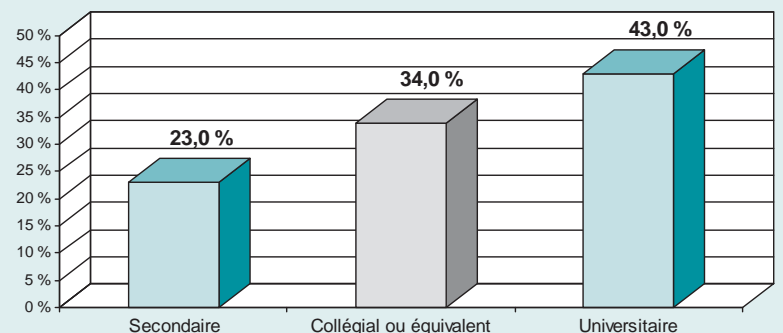


2 Commissaires élus ayant un ou des enfants à l'école



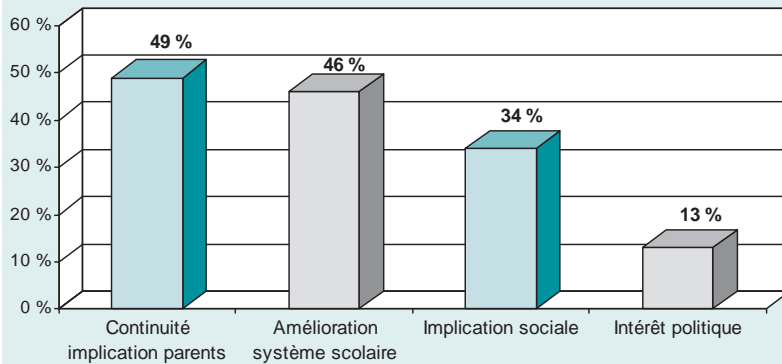
3 Niveau de scolarité des commissaires

La majorité (77 %) des commissaires élus ont fait des études postsecondaires.



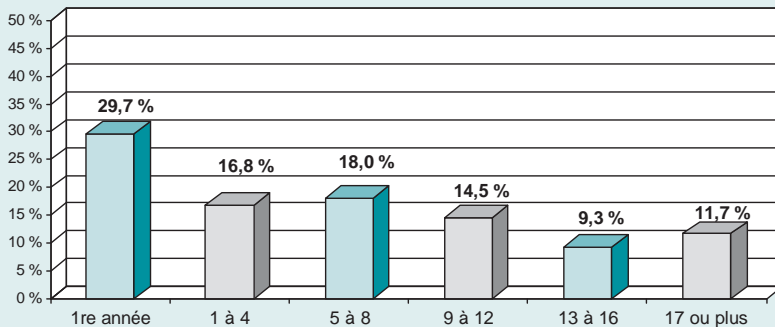
Marie Blouin
Conseillère en
communications
à la FCSQ
mblouin@fcsq.qc.ca

4 Raisons pour se présenter comme commissaire



5 Nombre d'années d'expérience à titre de commissaire

Les personnes qui cumulent 4 ans ou moins d'expérience à titre de commissaire élu représentent 46,5 % de l'ensemble des commissaires.



Motivations sociales et communautaires

Les motivations sociales et communautaires poussent les candidats à se présenter comme commissaire. Parmi celles-ci figurent la continuité d'une implication au sein d'organismes où siègent des parents (49 %) et l'amélioration scolaire (46 %). Les commissaires ont également mentionné d'autres raisons telles que soutenir les écoles publiques, assurer une surveillance citoyenne et une reddition de comptes, aider à conserver des écoles menacées de fermeture et participer au développement de la région (tableau 4).

Ces gens ont des expériences (tableau 5) des plus intéressantes en plus d'avoir un vif intérêt à soutenir et à participer au système public d'éducation dans l'intérêt de tous les élèves. Loin d'être inactifs, les commissaires sont très engagés dans la cause de l'éducation et sont préoccupés par le développement socio-économique du Québec, comme le révèle l'étude. Nous vous invitons à la consulter sur notre site Internet au www.fcsq.qc.ca.

Le *Profil des commissaires élus lors des élections scolaires de novembre 2007* a été réalisé à partir de données statistiques obtenues lors des élections scolaires de novembre 2007 et des résultats d'un questionnaire auquel ont répondu 70 % des commissaires des commissions scolaires francophones élus au suffrage universel (soit 806 sur 1144).



L'éducation... Ailleurs dans le monde

ONTARIO

Soutien à la participation des parents

Pour que les enfants démarrent bien leur apprentissage, le gouvernement de l'Ontario a annoncé récemment qu'en septembre prochain, 34 nouveaux centres de formation au rôle parental et de

littératie pour les familles seront ouverts dans les établissements. Dans ces centres, les parents pourront accompagner les enfants dans leurs apprentissages. Les centres seront situés dans des milieux défavorisés et faciliteront la transition des tout-petits (six ans et moins) vers la maternelle.

Information : communiqué du ministère de l'Éducation de l'Ontario

UNESCO

Plus d'élèves sont scolarisés

Selon le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous* que

l'UNESCO a produit, entre 1999 et 2005, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a progressé de 36 % en Afrique subsaharienne et de 22 % en Asie du Sud et de l'Ouest. Les frais de scolarité au niveau primaire ont été supprimés dans 14 pays. Cet aspect a favorisé la scolarisation de groupes plus défavorisés. Le nombre d'enfants non scolarisés à travers le monde a fortement chuté, passant de 96 millions en 1999 à 72 millions en 2005.

Source : site Internet de l'Unesco – <http://portal.unesco.org/fr>

Mobiliser pour mieux communiquer !

Les commissions scolaires utilisent une gamme de moyens diversifiés et pertinents pour offrir une information de qualité à la population. Pourtant, malgré les efforts consentis, la réputation de la commission scolaire est encore souvent accompagnée d'un malaise sur la scène publique québécoise. On peut contribuer à améliorer l'image en utilisant des chemins de communication moins explorés, comme ceux de la mobilisation des premiers intéressés : élus, directeurs, employés, bénévoles et élèves.

Lors d'une session offerte dernièrement par la FCSQ et François Demers, professeur en communication publique à l'Université Laval, une stratégie de communication innovatrice qui place la communication participative au cœur des actions de la commission scolaire a été présentée.

La communication participative est l'expression qui identifie le courant de recherche et d'innovations en matière de communication publique qui s'est imposé au cours des dernières années pour répondre aux défis de l'heure, en particulier ceux-ci :

- la multiplication des médias et la fragmentation des publics et des audiences qui en résulte, qui rendent plus coûteuses et complexes les opérations (publicité et relations de presse) visant à rejoindre un large public;
- le changement des mentalités qui exige des communications plus interactives entre émetteurs de messages et récepteurs (publics);
- la démocratisation généralisée de la vie quotidienne qui force les élus à consulter, discuter et dialoguer entre les élections;
- le développement des techniques de communication et de marketing dites « hors médias » traditionnels (quotidiens, télévisions généralistes, etc.);
- l'indispensable réforme des façons de faire en matière de communication par les organisations internationales qui travaillent au développement, en raison des constats d'échec et de plafonnement.

Dans l'ensemble, ces changements et défis invitent à multiplier les actions et événements qui vont permettre aux publics de s'impliquer et se mobiliser pour, en matière de communication, jouer le rôle de « relais » auprès des autres. En matière d'œuvre collective et d'effort commun au sein d'une organisation, on peut donc traduire plus précisément encore la perspective participative par l'expression « communication de l'engagement » : l'engagement de plusieurs est nécessaire pour la réaliser et elle invite les interlocuteurs à l'engagement à leur tour.

La communication de l'engagement

Des efforts sont déployés au Canada, notamment en Alberta¹, pour mobiliser le personnel et les parents à l'école et à la commission scolaire. On privilégie la promotion par le recrutement des parents et de la population dans les comités et les instances politiques de la commission scolaire. Il s'agit là d'une bonne façon de valoriser l'image de la commission scolaire puisqu'elle a une double intention : que chaque personne devienne une ambassadrice du milieu scolaire et qu'elle contribue à mieux faire connaître les services offerts par la commission scolaire aux établissements et aussi à la population.

En s'inspirant de sa planification stratégique, chaque commission scolaire, appuyée par le service des ressources humaines, identifie des priorités pour mieux relever le défi de ses communications publiques et met de l'avant une communication davantage axée sur l'engagement. Sa priorité communicationnelle sera, par exemple, d'augmenter sa présence publique, de corriger son image, ou d'accroître l'information auprès de sa population en termes de services à la population et de soutien aux établissements. Différents défis, qu'il est opportun d'identifier au préalable. Et d'identifier avec d'autant plus de préparation qu'il faudra après les événements procéder à l'évaluation des gestes posés.

La commission scolaire a tout intérêt à être proactive dans son milieu et à susciter des actions de communication qui favorisent le rassemblement de la population et son intérêt envers elle.

La communication de l'engagement favorise la mobilisation du personnel et de la population envers la commission scolaire. C'est la participation de tous à une œuvre commune. La fragmentation des publics et le réseautage ont encouragé sa progression sur la scène d'abord économique puis sociale. Les chaînes de télévision se multipliant de même que les messages, il devient alors difficile de rejoindre directement le public visé.

Le contexte social comme Internet, qui favorise « [...] la reconquête d'une sociabilité de voisinage » selon le volume *La communication – État des savoirs (2005)*, la solitude des personnes seules et l'éclatement des familles favorisent la montée en flèche de la communication de l'engagement. Les gens cherchent un sens à leur vie et souhaitent davantage participer à une cause sociale, s'impliquer. Pourquoi ne pas profiter de ce contexte pour mobiliser les gens, le personnel et la population à la commission scolaire?

La citation « Être engagé, c'est être impliqué » (Joule, Beauvais, 1998) place l'événement plutôt que le message au centre de l'action en communication. Le but est de rallier les gens à la commission scolaire par des activités de marketing direct et de proximité, d'être le plus près possible d'eux, et ce, malgré parfois l'immensité du territoire à couvrir par la commission scolaire. Les moyens modernes de communication, comme Internet et le réseautage, en ciblant des porte-parole clés, constituent une autre voie intéressante à privilégier pour encourager cette plus grande proximité autant dans les régions éloignées que dans les villes (voir article sur le bouche-à-oreille, magazine *Savoir*, décembre 2007, p. 22).



Marie Blouin
Conseillère en
communications
à la FCSQ
mblouin@fcsq.qc.ca



François Demers
Professeur en
communication publique
à l'Université Laval
francois.demers@
com.ulaval.ca

La commission scolaire a tout intérêt à être proactive dans son milieu et à susciter des actions de communication qui favorisent le rassemblement de la population et son intérêt envers elle. Il faut contribuer à la rendre aussi importante que la municipalité dans son milieu en identifiant des enjeux significatifs pour la population interne et externe, dont les parents.

Créer un événement

Créer un événement constitue un moyen de susciter dans le public une impression favorable de la commission scolaire, de gagner sa confiance. Il s'agit d'un geste de relations publiques qui donne l'occasion à la commission scolaire de faire sa marque. Dans son livre *Séduire par les mots*, Jean Dumas² (2007) indique « [...] il est toujours possible de créer un prix, d'organiser une visite, bref d'inventer quelque prétexte pour accueillir les partenaires, le public et la presse. » Il ajoute : « L'événement aura une ampleur proportionnelle à ce qu'il est vraisemblable de souligner; autrement on sombrerait dans le ridicule. »

Tout est prétexte à événement pour permettre au personnel de se rapprocher de la commission scolaire et pour raviver périodiquement la confiance de la population à son endroit : la tenue d'un conseil des commissaires avec un sujet d'actualité, la nomination d'un directeur général, la notoriété d'un élu au conseil des commissaires, l'inauguration d'une nouvelle installation, une modification technologique, l'environnement (CFER, aménagement des parcs-écoles, etc.), de nouveaux programmes en formation professionnelle pour créer de nouveaux emplois, le lancement d'un ouvrage par un membre du personnel ou un prix, etc.

Certaines commissions scolaires organisent des concours pour les élèves et le personnel dans le cadre de festivités comme le 100^e anniversaire de la commission scolaire ou les festivités des villes et municipalités comme le 400^e de Québec. D'autres invitent les élèves à produire des cartes de Noël pour la commission scolaire. Plusieurs organisent des cérémonies où le conseil des commissaires rend hommage à un membre de la communauté qui s'est particulièrement illustré ou à un

membre du personnel pour les efforts consentis pour contribuer à la réussite des élèves dans différents domaines.

Pour assurer le succès de son événement, il faut le planifier, le positionner, et identifier les objectifs et les moyens de communication en fonction de la planification stratégique de la commission scolaire et des enjeux qui interpellent les membres du personnel, les parents et la communauté. Quand l'ensemble du personnel de la commission scolaire et les parents sont impliqués dans l'organisation d'un événement, le succès de l'opération est davantage assuré. L'événement suscite la mobilisation de la population et la valorisation du rôle important de la commission scolaire comme partenaire majeur dans le développement du système d'éducation et celui du milieu socioéconomique du Québec.

¹ Site Internet de l'Alberta School Boards Association – www.asba.ab.ca

² DUMAS, Jean. *Séduire par les mots – Pour des communications publiques efficaces*, deuxième édition, Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007.

CHAPEAU, LES FILLES! PRIX FCSQ



Lors du Gala du concours *Chapeau, les filles!* qui a eu lieu à Montréal le 5 mai dernier, M. André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, a remis le Prix FCSQ à Céline Grenier, une élève du programme Techniques d'usinage de l'École professionnelle de métiers de la Commission scolaire des Hautes-Rivières. En remettant ce prix, la FCSQ souhaite encourager une élève du réseau public d'éducation, favoriser une plus grande présence féminine dans des métiers non traditionnels et faire évoluer les conceptions sociales à cet égard.

Du policier au chien renifleur

Dans un jugement rendu le 25 avril 2008 (R. c. A.M.¹), la Cour suprême du Canada a déclaré abusive une fouille effectuée en milieu scolaire à l'aide d'un chien renifleur parce qu'elle porte atteinte à la vie privée de l'élève. Dix ans plus tôt, soit le 26 novembre 1998 (R. c. M.), cette même Cour confirmait le pouvoir d'un directeur de procéder à la fouille d'un élève. Malgré les apparences, ces deux jugements ne sont pas contradictoires et devraient permettre aux écoles d'identifier les règles applicables aux fouilles effectuées tant par un policier que par la direction ou par un chien renifleur.

La Charte

L'article 8 de la *Charte canadienne des droits et libertés* consacre le droit à la protection contre les fouilles abusives. Pour la Cour suprême, une fouille est abusive si elle porte atteinte à l'attente raisonnable de l'élève en matière de vie privée. Reconnaisant qu'un élève a une attente raisonnable en matière de vie privée à l'école, la Cour suprême reconnaît que cette attente est moindre que celle qu'il aurait dans d'autres circonstances, car l'école a la responsabilité de procurer un environnement sûr et de maintenir l'ordre et la discipline. Le contexte particulier d'une école peut parfois commander la fouille d'un élève et de ses effets personnels de même que la saisie d'articles interdits. L'attente raisonnable en matière de vie privée d'un élève à l'école est donc sérieusement réduite. C'est dans ce contexte qu'il faut déterminer l'étendue de la protection dont bénéficie l'élève en vertu de l'article 8 de la Charte.

La Cour suprême

Une analyse des deux jugements permet de constater que la Cour suprême du Canada encadre de façon substantielle l'exercice de ce pouvoir en établissant une démarche que doivent respecter les autorités scolaires selon que la fouille est effectuée par un policier, le directeur ou un chien renifleur.

Par le policier

Selon la règle générale établie par la Cour suprême dans l'arrêt Hunter, une fouille policière doit être préalablement autorisée par un mandat émis en présence de motifs raisonnables de croire que des éléments de preuve de la perpétration d'une infraction se trouvent à l'endroit où la fouille doit être effectuée. Suivant cette règle, une fouille policière effectuée sans autorisation préalable est abusive à moins de démontrer l'impossibilité d'obtenir une autorisation préalable vu l'urgence de la situation, particulièrement lorsque la fouille est effectuée afin d'éviter la commission d'une infraction ou que des éléments de preuve ne disparaissent. Un policier éducateur en fonction dans un école est assujéti à cette règle et ne peut donc procéder à une fouille sans mandat que dans des circonstances exceptionnelles.

Par le directeur

Pour la Cour suprême, l'attente raisonnable en matière de vie privée d'un élève à l'école est moindre que celle qu'il aurait dans d'autres circonstances. Les élèves savent que le directeur a la responsabilité de procurer un environnement sûr et de maintenir l'ordre et la discipline. Ils doivent savoir que cela peut exiger la fouille de leurs effets personnels de même que la saisie d'articles interdits. Un élève ne peut pas raisonnablement s'attendre à être exempté de telles fouilles. L'attente raisonnable en matière de vie privée d'un élève est donc sérieusement réduite et il est suffisant pour le directeur d'avoir des souçons raisonnables pour effectuer une fouille. Dans l'arrêt R. c. M., la Cour suprême a reconnu que si la fouille avait été effectuée par les policiers, des motifs raisonnables et probables auraient été requis. En matière de discipline scolaire, le directeur d'école jouit d'un pouvoir discrétionnaire et d'une latitude que les policiers n'ont pas. Pour être en présence de soupçons raisonnables, le directeur n'a pas à s'appuyer sur des éléments de preuve vérifiés (motifs raisonnables et probables) mais simplement sur des informations crédibles ou des observations faites par le

personnel de l'école, des parents ou d'autres élèves.

Par le chien pisteur

Pour la Cour suprême, une fouille policière à l'aide d'un chien renifleur peut être effectuée si le policier possède des souçons raisonnables de croire en la présence d'objets ou de substances illégales à l'école. Cette décision impose donc à ce type de fouille le même critère que celui applicable à une fouille effectuée par le directeur d'école. Il n'est pas nécessaire que le policier ait des motifs raisonnables et probables de croire en la présence d'objets ou de substances interdites à l'école car cela équivaudrait à dire qu'un chien renifleur ne peut être utilisé que dans les cas où l'on n'a pas besoin de lui. En effet, en présence de motifs raisonnables et probables, le policier devrait, à moins de circonstances exceptionnelles, obtenir un mandat avant de procéder à la fouille d'un élève.

La protection de la Charte fédérale contre les fouilles abusives ne s'applique que dans le cadre d'une poursuite criminelle. Un élève qui ferait l'objet d'une sanction disciplinaire à la suite d'une fouille effectuée par le chien renifleur d'une agence privée ne pourrait donc invoquer la Charte fédérale pour contester une sanction disciplinaire. Par contre, cet élève pourrait fort probablement invoquer le droit au respect de sa vie privée protégé par la Charte provinciale et le Code civil du Québec pour contester son expulsion et réclamer des dommages exemplaires. Puisqu'il n'existe aucun précédent en la matière, les écoles devraient donc faire preuve de prudence et respecter le critère des soupçons raisonnables avant d'autoriser une fouille par une agence privée.

¹ R. c. A.M., 2008 CSC 19.

² R. c. M. (M.R.), [1998] 3 R.C.S. 393.



Alain Guimont
Avocat et conseiller
juridique à la FCSQ
aguimont@fcsq.qc.ca



Les solutions TIC au service de l'éducation

Bell possède l'expérience, l'expertise et la technologie pour permettre aux commissions scolaires d'assurer la sécurité des élèves et du personnel. Les ressources de Bell peuvent vous aider à planifier efficacement la gestion de vos effectifs en cas de catastrophe ou de pandémie et ainsi déterminer les solutions à adopter afin de continuer à offrir les services essentiels dans de telles situations.

Contactez votre représentant de Bell
bell.ca/entreprise



Mise en place de mesures d'urgence en milieu scolaire

De plus en plus, les commissions scolaires doivent s'investir, non seulement pour assurer une sécurité accrue de leur clientèle, mais aussi pour participer à l'effort collectif et à la responsabilisation de tous les partenaires en matière de sécurité civile.

Les probabilités, selon les experts de la santé, d'une pandémie d'influenza au cours des prochaines années, de même que la mise sur pied actuelle d'un schéma québécois de la sécurité civile, constituent pour les organisations scolaires des préoccupations et des responsabilités additionnelles, mais également des opportunités d'actualiser, aux cours des prochains mois, leurs plans d'intervention en cas d'urgence.

L'urgence de prévenir!

Historiquement, la planification des mesures d'urgence en milieu scolaire québécois se résumait principalement par la mise en place de moyens d'intervention en cas d'incendie, et par des exercices annuels d'évacuation dans chacun des établissements scolaires.

L'expérience a toutefois démontré que d'autres types d'événements pouvaient affecter de façon significative les opérations des établissements scolaires. On n'a qu'à penser aux nombreux incidents récents impliquant des gestes de violence, des appels à la bombe, des matières dangereuses, des pannes électriques, des conditions climatiques particulières, des catastrophes naturelles, etc.

C'est pourquoi plusieurs commissions scolaires du Québec ont dû revoir au cours des dernières années leurs plans d'intervention en cas d'urgence, et ce, afin de mettre en place des mécanismes de gestion qui tiennent compte d'une vision plus large et plus globale.

Les situations de crise sont généralement des événements complexes. Leur gestion commande une approche très différente de celle des activités courantes.

Un plan d'urgence ne peut prévoir dans les moindres détails toutes les

actions qui doivent être entreprises par chacun des intervenants.

Toutefois, il trace les lignes directrices des interventions qui peuvent atténuer les impacts des principaux types de sinistres qui pourraient survenir.

Lorsque ce plan est élaboré, mis à jour et déployé efficacement, il devient un outil de gestion stratégique essentiel qui permet aux organisations scolaires de guider tous les intervenants concernés lors de situations d'urgence.

Le rôle des établissements et des commissions scolaires

Ainsi, c'est dans cette perspective que certaines commissions scolaires ont constitué des comités centraux de planification des mesures d'urgence, composés d'intervenants de leurs différents services tels la direction générale et les communications, le service du transport, les services des ressources matérielles et des ressources humaines, et des représentants des directions d'établissements primaires et secondaires et des centres d'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Plusieurs directions d'établissement ont aussi revu et élargi les mandats de leur comité local de planification des mesures d'urgence. Ces comités sont généralement constitués des membres du personnel de direction, du personnel enseignant et non enseignant, du personnel des services de garde, de représentants des élèves, etc.

Les commissions scolaires ont la responsabilité de mettre de l'avant des mesures afin de développer une approche de gestion harmonisée en cette matière.

Par ailleurs, dans la majorité des commissions scolaires, les directions d'établissement s'associent au service de protection publique de leur territoire, particulièrement pour évaluer leurs stratégies et leurs méthodes

d'intervention lors des exercices d'évacuation, et aussi pour valider les diverses consignes qu'elles ont établies en cas d'urgence, et ce, en fonction des différents types d'événements qui pourraient survenir.

Selon l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique, la direction d'établissement est responsable des mesures de sécurité. Dans les faits, elle représente le premier palier d'intervention en matière de situations d'urgence dans le réseau scolaire.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Fédération des commissions scolaires se sont associés à la Société Prudent inc. afin de développer des guides en cas de situations d'urgence adaptés aux réalités du monde scolaire.

Or, les commissions scolaires ont la responsabilité de mettre de l'avant des mesures afin de développer une approche de gestion harmonisée en cette matière. Car elles doivent tout mettre en œuvre afin d'accompagner efficacement les établissements dans ce processus.

Ainsi, elles doivent nommer des porteurs de dossier dont le mandat est d'assurer la coordination et le bon fonctionnement des comités centraux de planification et également de soutenir les comités locaux des établissements, non seulement lors de l'élaboration et de la mise à jour de leurs procédures d'urgence, mais aussi afin d'apporter un soutien aux divers intervenants lors de la gestion de crise et pour le rétablissement des activités.

Des sessions de formation et des outils de gestion des mesures d'urgence adaptés au milieu scolaire

Depuis 2002, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Fédération des commissions scolaires se sont associés à la Société Prudent inc. afin de développer des guides



Jean Dumas
Conseiller en ressources
matérielles à la FCSQ,
jdumas@fcsq.qc.ca

traitant des plans et des consignes en cas de situations d'urgence adaptés aux réalités du monde scolaire.

Depuis, annuellement, la Fédération des commissions scolaires et la Société Prudent inc. offrent des programmes de formation à l'intention des gestionnaires des commissions scolaires et des gestionnaires d'établissement. Tous les participants à ces sessions reçoivent les guides développés sur les situations d'urgence dans le monde scolaire.

Selon, M^{me} Louise Dancause, coordonnatrice des programmes de formation à la Société Prudent inc. « À ce jour, c'est à plus de 60 % des commissions scolaires du Québec que nous avons donné de la formation sur les consignes en cas d'urgence et sur la gestion de crise. Nous avons aussi accompagné plus de 20 % d'entre elles lors de la mise en place de leur processus de planification des mesures d'urgence. »

La Loi sur la sécurité civile vise, entre autres, à favoriser l'émergence d'une culture de la sécurité civile, c'est-à-dire à dépasser le stade de la réaction en préconisant une approche préventive.

Le plan national de sécurité civile et le réseau scolaire

Parallèlement à leurs responsabilités relatives à la mise en place de consignes en cas d'urgence pour leurs établissements, plusieurs commissions scolaires sont actuellement sollicitées par les municipalités de leur territoire afin de participer à la mise en place de leur plan de sécurité civile municipal, et ce, à partir des orientations du plan national de sécurité civile du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Il faut rappeler que la Loi sur la sécurité civile vise, entre autres, à favoriser l'émergence d'une culture de la sécurité civile, c'est-à-dire à dépasser le stade de la réaction en préconisant une approche préventive.

Cette loi introduit un outil de planification régionale, soit le schéma de sécurité civile.

L'élaboration de ce schéma se fait au niveau de chaque municipalité régionale de comté (MRC) en collaboration avec les autorités locales, et il devrait favoriser, entre autres, une meilleure intégration par chacun des intervenants des stratégies d'intervention en matière de sécurité civile lors de sinistres majeurs.

Quant aux commissions scolaires, elles sont sollicitées dans le cadre de l'élaboration de ces schémas afin de soutenir les municipalités lors de situations d'urgence, notamment en rendant disponibles plusieurs de leurs établissements pour servir éventuellement comme centres d'hébergement et centres de service de soutien aux sinistres.

Services essentiels dans les établissements scolaires en cas de pandémie d'influenza

Par ailleurs, au cours de l'année 2007, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par l'entremise de ses directions régionales, a déposé aux commissions scolaires un guide de planification des services essentiels pour les établissements d'enseignement et les organisations scolaires en cas de pandémie d'influenza. Les experts de la santé s'entendent sur le fait que la propagation à grande échelle de ce virus est probable au cours des prochaines années.

Selon M. Bruno Faucher, responsable du dossier de la sécurité civile au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, « L'enjeu majeur pour le réseau scolaire québécois est de s'assurer que les établissements puissent continuer à dispenser des services éducatifs à la population et à maintenir en tout temps leurs services essentiels. Les commissions scolaires, tout comme les universités et les cégeps, sont donc actuellement à préparer leur plan d'intervention afin de faire face à une éventuelle pandémie d'influenza. D'ailleurs, il est prévu, d'ici l'automne 2008, de faire le

point avec tout le réseau scolaire sur l'état d'avancement de ce dossier. »

Pour plus d'information sur le sujet, vous pouvez consulter le *Guide de planification des services essentiels dans les établissements d'enseignement et les organismes scolaires en cas de pandémie d'influenza*, et ce, sur le site Internet du MELS à l'adresse suivante: www.mels.gouv.qc.ca/sections/pandemieinfluenza.

Que ce soit par la mise sur pied de plans « locaux » d'intervention en situations d'urgence, par leur participation au soutien de missions du plan national de sécurité civile ou encore pour leur rôle essentiel en cas de pandémie, les commissions scolaires et leurs établissements sont des acteurs majeurs et incontournables lors de l'implantation et du déploiement de plans d'urgence efficaces et efficaces dans leur milieu.

Leur contribution est essentielle et elle est un facteur déterminant en regard de la mise en place d'une stratégie de responsabilisation partagée en matière de sécurité civile au Québec.

Améliorer la sécurité des circuits de transport scolaire

Le transport scolaire est 16 fois plus sécuritaire que l'automobile selon une étude de Transports Canada, mais il n'en reste pas moins que nul n'est à l'abri d'un accident. La sécurité en matière de transport scolaire est une responsabilité partagée par l'ensemble des intervenants, chacun ayant son rôle particulier à jouer selon le rapport de la coroner Rudel-Tessier à la suite du décès, en décembre 2004, d'un jeune au débarquement d'un autobus scolaire. La coroner explique dans son rapport de quelle façon ces responsabilités ont pu influencer l'arrivée de l'accident. À cet égard, elle constate qu'il y a un travail constant à faire par les commissions scolaires pour examiner comment les circuits d'autobus scolaires peuvent être améliorés de façon à en augmenter la sécurité.

La prévention est essentielle et chaque commission scolaire se préoccupe de la sécurité des élèves. Cependant, le nombre de circuits dont chacune a la responsabilité est très important et varie énormément d'un milieu à l'autre, selon le territoire desservi. Alors, comment est-ce possible humainement de vérifier chacun d'eux, de s'assurer de la sécurité de chaque circuit?

Plusieurs éléments peuvent permettre à une commission scolaire de minimiser les risques d'accident lors de la conception d'un circuit d'autobus scolaire ou de sa révision. Dans les faits, une multitude d'actions sont posées quotidiennement par les responsables du transport, souvent en concertation avec leurs partenaires.

Ainsi, lors de la planification d'un circuit, le responsable du transport doit examiner la localisation des arrêts, très différente en milieu urbain et en milieu rural. L'organisation d'un circuit de transport scolaire urbain devrait privilégier les arrêts aux coins des rues plutôt que ceux devant les résidences et éviter, si possible, les artères commerciales et les arrêts sur des boulevards urbains. Par contre, en zone rurale, à l'extérieur des villages, il n'y a pas de trottoirs et les arrêts se situent le plus souvent à la résidence de chaque enfant transporté. La topographie des lieux doit

être considérée (pentes, courbes, etc.). Si besoin, un panneau d'arrêt avancé peut être demandé à la direction régionale du ministère des Transports du Québec. D'ailleurs, des panneaux avec lumières clignotantes sont installés à certains endroits.

La commission scolaire doit également porter attention au nombre d'enfants à chaque arrêt et tenir compte de leur âge.

Les élèves du préscolaire et ceux des premier et second cycles du primaire n'ont pas la même perception du danger que ceux du troisième cycle du primaire ou ceux du secondaire. Les risques de bousculade sont toujours possibles et constituent une source de danger.

Plusieurs responsables du transport scolaire ont constitué un historique des arrêts sur leur territoire, qu'ils conservent en y ajoutant des notes de référence manuscrites ou électroniques; certains logiciels permettent même l'insertion de photos. Cela peut les aider à structurer la conception des nouveaux parcours et à améliorer ceux existants. Toujours avec le souci d'accroître la sécurité.

Un précieux allié : le conducteur ou la conductrice de l'autobus scolaire

Chaque conducteur doit connaître ses parcours et les vérifier sur le terrain, avant la rentrée scolaire si possible, pour signaler tout problème. Plusieurs facteurs peuvent influencer la durée d'un parcours, tels la densité de la circulation, le nombre de dispositifs de lumière ou d'arrêts obligatoires, le temps d'embarquement ou de débarquement des élèves qui varie selon l'âge des enfants et leur nombre, etc. Prévoir une marge de manœuvre de quelques minutes est souhaitable car un retard est possible en raison de l'état de la chaussée, de la mauvaise visibilité, des intempéries, etc. De plus, chaque conducteur peut identifier une zone de danger à proximité d'un arrêt: degré de visibilité, nombre

de voies de circulation, vitesse, travaux routiers, etc. Selon l'information transmise, le responsable du transport peut apporter des modifications au parcours.

L'horaire n'est pas un facteur négligeable pour la sécurité. Le temps imparti pour faire un parcours doit être établi en fonction des limites de vitesse et des horaires des écoles. Afin de respecter l'organisation scolaire, les véhicules devraient arriver à l'école entre 5 et 15 minutes avant le début des classes; des périodes d'attente plus longues pour les élèves sont possibles mais des mesures sont alors prévues par la commission scolaire.

Certaines commissions scolaires se sont fixé des indicateurs en matière de sécurité, tel un seuil à ne pas dépasser quant au nombre de traverses de rue. À cet égard, les logiciels, tel Géobus, permettent de minimiser les traverses de rue puisqu'on peut identifier le côté de la rue où réside l'enfant.

Chaque commission scolaire est en mesure de trouver ses solutions

Bref, il importe que chaque commission scolaire s'assure de tout mettre en œuvre pour faire la vérification de la sécurité des circuits de transport scolaire de façon continue, car un accident est toujours un de trop. La Fédération est persuadée que chaque commission scolaire est en mesure de trouver ses solutions.

Par ailleurs, même si la planification des circuits est du ressort des commissions scolaires, l'aménagement physique des arrêts (par exemple, l'éclairage ou l'aménagement de trottoirs) relève en partie des municipalités et même du ministère des Transports du Québec si le trajet s'effectue sur une route de sa compétence. Il s'agit donc d'une responsabilité partagée à laquelle les commissions scolaires doivent associer leurs partenaires. Ainsi, en collaboration avec les municipalités, les commissions scolaires peuvent demander l'ajout de brigadiers scolaires à certains endroits stratégiques



Louise Tremblay
Conseillère en
financement et
en transport
scolaire à la FCSQ
ltremblay@fcsq.qc.ca

* Règles de sécurité

Les parents ont la responsabilité d'éduquer leurs enfants à la sécurité, et tous les intervenants de leur rappeler régulièrement les règles d'un bon comportement en transport scolaire.

Au départ de la maison

- Pour éviter de rater l'autobus, il faut se lever tôt. Cela permet d'arriver à l'avance pour éviter d'avoir à courir.
- Pour se rendre à l'arrêt ou en revenir, on doit toujours utiliser le trottoir. S'il n'y en a pas, il faut marcher du côté gauche de la rue, face à la circulation.

À l'embarquement

- Attendre calmement que l'autobus soit complètement immobilisé avant de s'en approcher.
- Attendre que les feux de l'autobus clignotent et que le conducteur ouvre la porte.
- Monter dans l'autobus à la file en tenant la rampe.
- Se diriger vers sa place et s'asseoir immédiatement.

Au débarquement

- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège.
- Descendre à la file sans se bousculer et en tenant la rampe.
- S'éloigner rapidement (mais sans courir) et ne jamais passer derrière l'autobus.
- Lorsqu'un objet est échappé près des roues ou sous l'autobus, demander au conducteur la consigne à suivre. S'il est impossible de lui parler, attendre que l'autobus ait quitté avant de ramasser l'objet.

Plusieurs accidents se sont produits au débarquement du véhicule parce que les jeunes restent trop près de l'autobus.

La règle des dix pas

- Compter 10 pas en sortant de l'autobus avant de traverser, de façon à s'en éloigner suffisamment. Ceci permet à l'enfant de voir et d'être vu du conducteur.
- Regarder à gauche, à droite et de nouveau à gauche avant de traverser.
- Traverser rapidement mais sans courir.

ou s'entendre lors de la révision du plan de circulation autour de l'école sur l'ajout d'éléments architecturaux (trottoir, passage piétonnier, etc.). L'objectif est d'assurer la sécurité des élèves piétons et transportés, à l'embarquement comme au débarquement. Mais un accident peut toujours arriver. Les comportements humains peuvent donc jouer un rôle déterminant lors d'un accident. Par conséquent, par leurs actions et leurs interventions, les commissions scolaires doivent réitérer le message de la sécurité. Les programmes de prévention et d'éducation qui s'adressent aux enfants et à leurs parents

sont essentiels, comme la campagne de sécurité annuelle organisée par l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ) à laquelle la Fédération contribue et plusieurs commissions scolaires participent.

L'apprentissage des règles de sécurité* est une étape essentielle pour les jeunes qui devrait être prévue au programme scolaire. Même si cette responsabilité est de la compétence du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les commissions scolaires peuvent inviter les directions d'école et le personnel enseignant à sensibiliser les enfants en classe dès le

début de l'année scolaire aux règles de sécurité liées au transport scolaire, notamment à la procédure entourant l'entrée et la sortie de l'autobus, et à la sécurité routière en général.

La sécurité des élèves: une préoccupation constante

La responsabilité des parents dans l'amélioration de la sécurité des déplacements de leurs enfants est claire: répéter régulièrement les règles de sécurité*, leur mettre des vêtements clairs pour qu'ils soient visibles, etc. Les commissions scolaires peuvent inviter le personnel des services de garde et le personnel enseignant à rappeler ces consignes aux parents. La sécurité est un travail continu et, en raison de la nature intrinsèque des jeunes enfants, elle exige le rappel constant des règles de base.

Dans son rapport, la coroner Rudel-Tessier a également rappelé que les parents sont responsables de leurs enfants avant que ceux-ci montent dans l'autobus et à partir du moment où ils en descendent. Plusieurs commissions scolaires signalent déjà ces obligations avant même la rentrée scolaire de diverses façons: dans l'agenda de l'élève, par le biais d'un dépliant, sur le site Internet, etc.

Les commissions scolaires s'impliquent dans la sécurité du transport des élèves. Leurs responsabilités à cet égard sont très importantes car elles permettent quotidiennement à près de 560 000 élèves d'être transportés pour avoir accès à l'école publique.

Note: Cet article est inspiré de la formation offerte en novembre 2007 par la FCSQ aux responsables du transport des commissions scolaires, intitulée Améliorer la sécurité des circuits de transport scolaire: oui, mais comment?

Nouvelles des commissions scolaires

En bref...

Commission scolaire des Affluents

Partenariat fructueux

Le président de la Commission scolaire des Affluents, M. Yves St-Denis, a annoncé une nouvelle collaboration avec le Centre local de développement économique de la MRC Les Moulins (CLDEM) pour offrir le programme Lancement d'une entreprise au Centre de formation professionnelle des Riverains. Ce programme permettra aux élèves d'acquérir des connaissances dans le domaine de la vente, de la comptabilité, de la fiscalité, des taxes, des normes du travail et du droit des affaires.

Information : Diane Fortin,
responsable des communications
diane.fortin@sg.csafluents.qc.ca

Commission scolaire de la Baie-James

Lancement du concours

Je rêve ma réussite

Le Service des ressources éducatives de la Commission scolaire de la Baie-James vient de lancer un concours des plus percutants pour tous les élèves du secondaire sur le thème *Ma réussite, mon avenir... l'avenir de la planète*. Ces élèves issus des secteurs jeune, adulte ou de la formation professionnelle sont invités à réaliser un blogue où ils peuvent s'exprimer sur ce que représente pour eux la réussite, les moyens qu'ils prennent pour relever ce défi, comment ils voient leur avenir dans 5, 10 ou 15 ans et leur contribution à la protection de l'environnement. Le concours s'est déroulé au mois d'avril et les prix ont été remis au gala d'excellence de chaque établissement.

Information : Gaétane Arseneau, directrice,
Service des ressources éducatives
819 755-4833, poste 207

Commission scolaire de la Capitale

Une chanson pour rendre hommage à la ville de Québec

Sous la présidence de M^{me} Murielle Gingras, la Commission scolaire de la Capitale, dans sa volonté de participer au 400^e de Québec, a organisé, auprès des élèves, un concours qui touche différents volets; musique, théâtre et arts visuels, notamment.

Une enseignante en musique de l'école primaire L'Orée-des-Bois, M^{me} Estelle Demers, a composé la chanson *Québec, 400 ans*. Une élève de l'École internationale de Saint-Sacrement, Mathilde Duval-Laplante, a remporté le concours dans le volet musical pour interpréter cette chanson en collaboration avec les élèves de la Maîtrise des Petits chanteurs de Québec de l'école Anne-Hébert. La chanson est disponible sur cédérom dans tous les magasins Archambault. Elle a d'ailleurs été interprétée le 6 juin au cours du colloque de la FCSQ.

Information : Joanne Trudel,
conseillère en communication
trudel.joanne@cscapitale.qc.ca

Commission scolaire des Phares

Création conjointe d'un site pour contrer le décrochage scolaire

En collaboration avec le Cégep de Rimouski, la Commission scolaire des Phares, présidée par M. Raymond Tudeau, a lancé un nouveau site Internet qui a pour but de prévenir le décrochage scolaire. Accessible au www.imof.ca, le site a été présenté lors d'une conférence de presse virtuelle (www.productionsmartinperron.tv/conferencedepresse.html). Ce site comprend différentes sections qui incitent les élèves à persévérer, à poursuivre leur formation et à atteindre leur but.

Information : Secrétariat général
418 723-5927

Commission scolaire de Portneuf

Le conseil des commissaires rend hommage à une enseignante

Les membres du conseil des commissaires, sous la présidence de M. Serge Tremblay, ont rendu hommage à une enseignante, M^{me} Chantal Paquet, pour la réalisation de trois volumes utilisés à la grandeur du Québec dans les centres de formation professionnelle qui dispensent l'option Soudage. M^{me} Paquet est enseignante au Centre La Croisée de Donnacona.

Information : Micheline Lemay-Roy,
conseillère en communications
mlemayroy@cspportneuf.qc.ca

Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Exposition d'œuvres d'élèves

En partenariat avec la Société d'art et d'histoire de Beauport, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries a organisé un vernissage Expo-Art 2008 où les élèves des écoles secondaires ont été conviés à présenter leurs plus belles œuvres. Les œuvres de la collection d'art privée font l'objet notamment de prêts et d'expositions au sein des établissements de la commission scolaire depuis 1989.

Information : Josée St-Hilaire,
conseillère en communications
josee.sthilaire@cspdps.qc.ca

RECONNAISSANCES PUBLIQUES

Commission scolaire des Chic-Chocs

Concours *Idée... Affaires*

Dans le but de développer l'entrepreneuriat chez les jeunes de 5^e secondaire en les amenant à imaginer un projet d'entreprise dans le cadre de leur cours d'éducation économique, quatre écoles secondaires ont organisé le concours *Idée... Affaires*. Plus de 140 élèves ont participé à cette 3^e édition du concours et ont vu leurs efforts récompensés lors d'un gala qui s'est tenu au Centre socioculturel de Grande-Vallée, le 24 avril dernier. Au total, neuf projets ont été retenus.

Information : Cassandra Lévesque,
agente de développement
cassandra.levesque@cshic-chocs.net

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Distinction pour l'efficacité énergétique

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a reçu une mention *Mieux consommer 2008* d'Hydro-Québec pour le projet d'efficacité énergétique de l'école Jean-Leman à Candiac. Cette distinction a été remise récemment dans le cadre du programme *Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* pour l'efficacité écoénergétique du système de traitement de l'air du mur solaire.

Information : information@cspdgs.qc.ca

ACTIVITÉS DE FORMATION 2008-2009

Nouvelle
programmation
prochainement
disponible



UN MONDE PLEIN
DE
RESSOURCES


NOTRE PRIORITÉ

Vous offrir une formation de qualité adaptée sur mesure à vos besoins!

www.fcsq.qc.ca



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec



Le goût du public, c'est le goût d'un système d'éducation ouvert à tous. C'est le goût de travailler avec et pour les gens d'ici. Le goût du public, c'est tout simplement le goût de la vie.



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

LE GOÛT DU PUBLIC